



Commune de BELLEGARDE

**Création d'une crèche de 45 berceaux et d'une halle de marché**

**DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR N°2025-005-MP**

**Le Maire,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de la Commande Publique,**

**Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020, par laquelle celui-ci délègue à Monsieur Le Maire, pour la durée de son mandat, la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,**

**Vu la convention de mandat signée en février 2022 par laquelle la commune de Bellegarde a décidé de déléguer à la SPL Terre D'Argence la réalisation de cette opération, en son nom et pour son compte,**

**Considérant que la passation de cet avenant répond aux dispositions de la convention de mandat,**

**Vu le tableau de suivi des avenants présenté par la SPL TA et joint à la présente, proposant la passation de l'avenant,**

**Vu l'avis du maître d'œuvre et le devis de l'entreprise ELECTRO INDUSTRIE, joints à la présente décision,**

**DECIDE**

**Autorise le représentant de la SPL Terre d'Argence, en sa qualité de mandataire de la Commune de Bellegarde, à procéder à la signature de cet avenant et à assurer l'exécution,**

<b>ENTREPRISE</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant initial du marché en € HT</b>	<b>Montant de l'avenant en € HT</b>	<b>%</b>	<b>Montant du marché + avenant en € HT</b>
ELECTRO INDUSTRIE	LOT N° 09 – ELECTRICITE	94 289,64	1 469,48	1,56%	95 759,12

**Confirme** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le Percepteur-Receiveur

Fait à Bellegarde, le 24 janvier 2025.

**Le Maire, Juan MARTINEZ**

Publiée sur le site internet de la ville ([www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr)) le 24 janvier 2025